

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Montréal, le 15 juillet 2008

No de demande : 7-Q-00000C-667-P Et

No de référence : Q08-04284-7

AUTOCARS DES CHUTES INC.
992, chemin Olivier
Saint-Nicolas (Québec)
G7A 2M9

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joint le projet de votre permis codifié portant le numéro temporaire 6-Q-000938-PC1.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de vos permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui font l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que vos permis autorisent à desservir a fait l'objet d'une annexion ou d'un regroupement, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant aux permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

En outre, afin d'harmoniser vos permis, la Commission a regroupé les territoires autorisés et les modalités d'exercice. En effet, un ou plusieurs de ces permis accordent en tout ou en partie les mêmes droits, conditions ou restrictions, d'où la nécessité de faire des regroupements. La Commission entend vous délivrer un (1) nouveau permis en remplacement de ceux existants. Ces regroupements sont illustrés aux tableaux 1 et 3.3 du rapport administratif ainsi qu'au projet de permis.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs des nouveaux permis.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** votre nouveau permis à partir du projet de permis ci-annexé ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec vos nouveaux permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projet de permis (1)
Permis en vigueur (2)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

AUTOCAR DES CHUTES INC.
992, chemin Olivier
Saint-Nicolas, Québec
G7A 2M9

No dossier : 6-Q-000938

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 2

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 2

Nombre de permis résultant de la codification : 1

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC Remplace le(s) permis

1 001E, 002E

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
001E	2010-09-07	1	2010-09-07
002E	2010-09-07	1	2010-09-07

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Nombre de municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom: 3

Permis actuel	Ancien territoire	Code	Nouveau territoire	Code
001E	Saint-Étienne-de-Lauzon	25010	Lévis	25213
001E	Saint-Nicolas	25043	Lévis	25213
002E	Saint-Nicolas	25043	Lévis	25213
001E	Saint-Rédempteur	25035	Lévis	25213

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
001E	Lévis	25213	1
001E	Lévis	25213	1
001E	Lévis	25213	1
002E	Lévis	25213	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Permis actuel	Territoire	Code	No PC
001E	Lévis	25213	1
001E	Lévis	25213	1
002E	Lévis	25213	1

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. La fusion des permis 001E et 002E rend sans effet la restriction appliquée aux autobus de catégorie 2 ; la catégorie 2 standard englobe les autobus de type scolaire.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 6-Q-000938-PC 1 **en projet**
NOM :

AUTOCAR DES CHUTES INC.
992, chemin Olivier
Saint-Nicolas, Québec
G7A 2M9

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2010-09-07

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Lévis (25213)

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
Aucune.

REMPLACE LES PERMIS : 6-Q-000938-001E, 002E

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 6-Q-000938-001E

DOCUMENT ÉMIS LE : 2008-06-03

NOM :
AUTOCARS DES CHUTES INC.

992, chemin Olivier
Saint-Nicolas, Québec
G7A 2M9

NEQ : 1142809939

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2005-09-08
DATE DE FIN : 2010-09-07

DÉCISION NUMÉRO : QPVC05-00214
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2005-09-08

REMPLACE LE PERMIS 6-Q-000938-001D

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de
longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à
la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Lévis (025213) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire des
anciennes municipalités de Saint-Rédempteur, Saint-Étienne-de-Lauzon et Saint-
Nicolas, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement

2008-07-09

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 6-Q-000938-002E

DOCUMENT ÉMIS LE : 2008-06-03

NOM :
AUTOCARS DES CHUTES INC.

992, chemin Olivier
Saint-Nicolas, Québec
G7A 2M9

NEQ : 1142809939

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2005-09-08
DATE DE FIN : 2010-09-07

DÉCISION NUMÉRO : QPVC05-00214
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2005-09-08

REMPLACE LE PERMIS 6-Q-000938-002D

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de
longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à
la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Lévis (025213) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de
l'ancienne municipalité de Saint-Nicolas, en référence aux limites municipales
du 31 décembre 2001)

CLIENTÈLE :
Groupe de personnes exclusivement

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
L'exploitation au moyen d'autobus de catégorie 2 est restreinte à des
véhicules dont le moteur ne fait pas saillie mais construit sur un châssis
d'autobus scolaire.

2008-07-09